

celle des régions de Tofield et de Redcliff ainsi que de plusieurs autres se situe entre le sous-bitumineux et le lignite. La région de Cascade est le seul bassin qui a donné du semi-anthracite en 1953.

Colombie-Britannique.—Du bitumineux propre à la cokéfaction et variant depuis le très volatile jusqu'au peu volatile est extrait dans l'île de Vancouver et dans les régions d'East-Kootenay, de Telkwa et de Nicola. La province a aussi fourni un peu de sous-bitumineux, surtout dans le bassin de Princeton. Dans la région de Kootenay (Crowsnest), le plus grand bassin producteur, du coke à four de moyenne température est obtenu comme sous-produit pour la consommation industrielle.

Section 2.—Aide du gouvernement à l'industrie minérale*

Sous-section 1.—Aide fédérale

Ministère des Mines et des Relevés techniques.—Le ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques, créé le 20 janvier 1950 à la suite d'une réorganisation ministérielle à Ottawa, continue d'assurer, mais en plus grand, les services fournis à l'industrie minière par l'ancien ministère des Mines et Ressources. Le ministère se compose de cinq divisions: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Mines, Observatoires fédéraux et Géographie. Les attributions du ministère comprennent l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et de la loi sur les explosifs.

Levés et cartographie.—La Division fournit les cartes de base utilisées dans la mise en valeur des ressources naturelles du Canada, prépare et distribue tous les documents essentiels à la navigation au Canada, fait tous les levés officiels des terres fédérales et fournit un système national de nivellement et de levés de précision servant de contrôle géodésique aux organismes fédéraux, provinciaux et privés.

Le Service des levés géodésiques effectue des levés de base qui servent de cadre ou de contrôle à la cartographie d'un bout à l'autre du Canada ainsi qu'aux travaux de génie et d'arpentage concernant la mise en valeur des ressources naturelles. Il aménage des stations d'arpentage à des distances à peu près régulières à travers le Canada. Ces stations peuvent se retrouver grâce à des points de repère permanents dont la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau moyen de la mer sont déterminées avec beaucoup de précision. La détermination des positions géographiques par les observations astronomiques à des fins de cartographie dans les régions du Nord est remplacée par la "trilatération" Shoran où l'adaptation du radar est couronnée de succès.

Le Service des levés topographiques fournit des cartes topographiques de base portant tous les traits naturels et artificiels indispensables à l'étude et à la mise en valeur économique des ressources minérales et autres. La Section de la cartographie topographique effectue les levés sur le terrain, et la Section des levés aériens prépare et produit des cartes d'après des photographies aériennes, vérifiées par les travaux sur le terrain. La Photothèque nationale de l'air s'occupe de cataloguer, de conserver et de distribuer des copies imprimées de toutes les photographies aériennes prises par le gouvernement fédéral ou pour son compte. Le Service est responsable du Conseil canadien des noms géographiques.

* Revu sous la direction de Marc Bover, sous-ministre, par le Service de la rédaction et des renseignements, ministère des Mines et Relevés techniques, Ottawa.